

Image not found or type unknown



## Non respect du cahier des charges

Par **mdomk**, le **08/08/2016** à **15:26**

Un copropriétaire a fait couper un chêne dans son jardin sans demander l'autorisation à la mairie comme stipulé dans le règlement de copropriété.

Quel recours ?

Il a de plus fait construire une piscine, sans autorisation préalable, qui augmente le coefficient d'emprise au sol au-delà de celui autorisé par le PLU.

Quel recours ?

Merci de votre réponse